



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ariège

Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle

Campagne départementale - 1^{er} degré

09

2023 - 2024



Le parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève se construit dès l'école primaire.

Il conjugue l'ensemble des connaissances et des compétences que l'élève a acquises, des pratiques qu'il a expérimentées et des rencontres qu'il a faites dans le domaine de la culture et des arts tout au long de sa scolarité.

Une démarche est menée au niveau du département pour que tous les élèves puissent bénéficier de différentes propositions artistiques au cours de leur scolarité, contribuant ainsi à la formation culturelle du citoyen de demain.

L'outil ministériel ADAGE est utilisé par les écoles pour structurer leur offre culturelle et recenser des projets. Une campagne académique est à l'œuvre depuis deux ans.

A la rentrée 2023-2024, l'interface ADAGE permettra aux écoles de participer à une campagne d'appels à projets départementaux qui valorisera les actions avec des partenaires culturels territoriaux afin de mieux connaître l'offre en EAC et la diffuser à l'ensemble du territoire.

La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Ariège a construit des propositions de projets associant ces partenaires culturels locaux. L'équipe départementale d'EAC accompagnera les écoles dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de ces projets, qui bénéficieront, pour certains, de crédits de la Délégation académique à l'éducation Artistique et Culturelle.

Ces projets permettront la mise en œuvre des priorités nationales de l'EAC : le chant, l'éducation au regard, le développement de l'esprit critique, l'expression à l'oral, en visant l'acquisition d'une culture commune, partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savante.

Laurent Fichet,
Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services départementaux
de l'Éducation Nationale de l'Ariège

Généralités

1. ACCÉDER À

Pour accéder à l'application ADAGE, vous devez vous connecter au portail [ARENA](#), choisir l'onglet « *scolarité du 1er degré* » puis choisir « *application dédiée aux parcours éducatifs* ».

- ⇒ En tant que personnel de l'académie de Toulouse, vous avez accès à ADAGE, sans démarche à effectuer auprès du directeur, avec le profil **LECTEUR ACADÉMIQUE**.
- ⇒ En tant que personnel de l'académie de Toulouse, vous pouvez demander un accès en tant que RÉDACTEUR DE PROJET au directeur par l'onglet « **Mon compte** » dans ADAGE.

2. CANDIDATER À DES CAMPAGNES, DES DISPOSITIFS

Depuis la page d'accueil d'ADAGE, vous avez un aperçu de toutes les campagnes actives pour lesquelles vous pouvez proposer votre candidature. Pour cela, vous devez activer le bouton **ouvert** de la campagne souhaitée.



The screenshot shows the ADAGE application interface. At the top, there is a navigation bar with the ADAGE logo and menu items: Administration, Projets EAC, Appels à projets, pass Culture, Aide, and Mon compte. Below the navigation bar, the main heading reads "Bienvenue dans l'application ADAGE" followed by the subtitle "Application Dédicée A la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle". A button below the heading says "Consulter les documents de prise en main de la nouvelle version d'ADAGE sur la page d'aide". The main content area is titled "Appels à projets" and displays a table of projects:

NAT	Année	Projet	Statut	Documents d'accompagnement
NAT	2023-2024	Prix Goncourt des lycéens 	ouvert	Du 18/04/2023 à 10:46 Au 15/05/2023 à 23:59
NAT	2023-2024	Création en cours 	ouvert	Du 11/04/2023 à 01:00 Au 10/06/2023 à 23:00
NAT	2022-2023	Ecotubeurs 	ouvert	Du 18/04/2023 à 09:39 Au 02/06/2023 à 23:00



Il est impératif de prendre connaissance des spécificités et conditions d'éligibilité de chaque campagne et de chaque dispositif en consultant les documents d'accompagnement soit directement dans ADAGE soit sur le site de la Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle, onglet [ADAGE](#).

3. RENSEIGNER UN FORMULAIRE

Après avoir activé le bouton **ouvert** de la campagne souhaitée, et afin de proposer votre candidature, vous devez compléter un formulaire en ligne détaillé à la page 6.

4. ENREGISTRER SA CANDIDATURE, SON PROJET

Les candidatures peuvent être modifiées jusqu'à la date de la clôture de la période de saisie. Pensez à enregistrer chacune de vos modifications.

5. DÉPOSER UN AVIS : IEN



Les candidatures doivent être validées **IMPÉRATIVEMENT**. L'IEN a 7 jours après la clôture de la campagne pour émettre un avis sur chaque candidature et/ou projet de l'école. Seules les candidatures ayant reçu un avis favorable ou très favorable seront examinées en commission.

6. EXAMEN DES CANDIDATURES ET RÉSULTATS



La commission d'expertise des candidatures prend ses décisions en tenant compte de l'enveloppe globale attribuée, des jauges possibles, des priorités territoriales. Chaque avis est motivé par la commission. Les résultats sont publiés dans ADAGE dès la fin de l'harmonisation des différentes commissions.

7. CRITÈRES DE VALIDATION

1. Les dispositifs, auxquels vous proposez votre candidature, doivent s'inscrire dans le **PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE** de l'école tel que défini dans le volet culturel du projet d'école renseigné dans ADAGE.
2. Le RECENSEMENT de l'année en cours est un élément indispensable. Il est consulté lors des commissions et peut être un motif de refus de candidature lorsqu'il est manifestement lacunaire.

LE FORMULAIRE

La saisie d'un formulaire en ligne est nécessaire pour déclarer sa candidature à un dispositif (appel à candidatures).

Le formulaire comprend 6 à 7 parties : données générales (**obligatoire**), le projet (**obligatoire**), les participants (**obligatoire**), le contenu du projet (**obligatoire**), les actions pass Culture (**facultatif**), l'atelier (**facultatif**), le budget prévisionnel (**facultatif**) et l'avis de l'IEN (**obligatoire**).

Les données générales (champs obligatoire) sont les mêmes pour toutes les candidatures déposées par l'école.

Le projet (obligatoire) : le titre du dispositif est renseigné par défaut. Il s'agit d'une campagne pour laquelle vous pouvez candidater à **une ou plusieurs déclinaisons** (projets, menu déroulant). Dans le cas où vous candidater, le titre du projet demandé est le même que celui de la déclinaison.

Les participants (obligatoire) : lors de la phase de saisie de l'appel à candidatures, vous devez renseigner des effectifs prévisionnels, sans les noms des élèves. **Veillez à prendre connaissance, dans les documents d'accompagnement, des jauges possibles par projet.**

Le contenu du projet (obligatoire) : en cas de candidature, veuillez saisir les informations données dans les documents d'accompagnement.

Le budget prévisionnel (facultatif) : il est possible de préciser l'ensemble des subventions du projet demandées ainsi que la « participation de l'école ».

L'avis de l'IEN: il est OBLIGATOIRE pour l'examen de la candidature. Il peut être porté jusqu'à 7 jours après la date de clôture de la campagne.

Dispositifs

Cinéma Audiovisuel

Campagne

du 18 juin au 22 septembre 2023

Intitulé campagne dans ADAGE

Campagne départementale 09 1D

Domaines artistiques et culturels

Cinéma audiovisuel

Partenaires

DAAC - académie de Toulouse

DSDEN 09

DRAC Occitanie

L'Estive - Scène nationale de Foix et de l'Ariège

OCCE 09

Cinémas partenaires

Contacts

Marlène Soulé

Conseillère pédagogique départementale en EAC
cp09.musique@ac-toulouse.fr

Marie Vidal

Coordination cinéma
cinema@lestive.com

Public cible

Élémentaire (cycles 2 ou 3)

Public

Effectif

Les classes de GS-CP sont accueillies dès lors que la programmation a été étudiée par l'équipe enseignante. Les films ne s'adressent pas aux élèves en dessous de ce niveau.

Période

Année scolaire

Intervenants professionnels

Jennifer Enoff

Marlène Soulé

Marie Vidal

Pour en savoir plus...

LE PROJET

Le dispositif « école & cinéma » permet aux élèves d'acquérir une culture cinématographique commune, d'aiguiser leur curiosité et leur regard critique, de faire rencontre une œuvre dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle. Le dispositif est établi selon le cahier des charges du dispositif national. Les films proposés sont tirés du catalogue officiel conçu par des professionnels du cinéma et de l'école.

LA DÉMARCHE

« Une part de liberté » est le thème retenu pour l'année 2023-2024. Sous réserve de modifications, les films suivants sont proposés : LE CIRQUE de Charlie Chaplin (cycles 2 et 3), CALAMITY UNE ENFANCE DE MARTHA de Rémi Chaillé (cycles 2 et 3), JIBURO de Lee Junghyang (cycle 2) et SWING de Tony Gatlif (cycle 3).

- ⇒ Septembre-octobre: inscriptions auprès de la coordination et aux séances de cinéma via les liens envoyés.
- ⇒ Inscription sur GAIA pour les animations pédagogiques associées au dispositif.

CINÉMAS PARTENAIRES : cinéma Casino (Ax-les-Thermes), L'Estive (Foix), Cinémas Le Rex (Foix), cinémas (Mazères, Mirepoix), centre multimédia (Saverdun), Max Linder (Saint-Girons), salle François Mitterrand (Tarascon), circuit itinérant Ariège Images.

LE CONTENU DU PROJET

FRÉQUENTER (les rencontres) : l'élève rencontre des professionnels du cinéma (coordinatrice cinéma, projectionnistes...), fréquente des lieux de diffusion, découvre des films.

PRATIQUER (les pratiques) : l'élève comprend un affiche de films, les éléments qui y figurent. Il crée des affiches alternatives, écrit un synopsis, un scénario, un storyboard, des dialogues. L'élève réalise un court-métrage, des bandes sons.

S'APPROPRIER (les connaissances) : l'élève apprend et utilise le langage cinématographique, donne son avis sur un film, met en relation des œuvres. Il connaît les genres cinématographiques, apprend à regarder et à être spectateur.

RESTITUTIONS ENVISAGÉES/POSSIBLES

Présentation de « mon cahier école cinéma ». Restitutions des réalisations audiovisuelles éventuelles.

BUDGET

COÛT À LA CHARGE DE L'ÉCOLE

- ⇒ Transports des élèves (3 déplacements vers la salle de cinéma partenaire).
- ⇒ Billetterie : 3 séances à 2€70 par élèves et par séance.

MATERNELLE & CINÉMA



Domaines artistiques et culturels

Cinéma audiovisuel

Partenaires

DAAC - académie de Toulouse

DSDEN 09

DRAC Occitanie

L'Estive - Scène nationale de Foix et de l'Ariège

OCCE 09

Cinémas partenaires

Archipel des Lucioles

Contacts

Marlène Soulé

Conseillère pédagogique départementale en EAC
cp09.musique@ac-toulouse.fr

Jennifer Enoff

Coordinatrice OCCE

j.enoff@occe.coop

Public cible

Maternelle (cycle 1)

Public

Effectif

Les classes de GS-CP sont accueillies dès lors que la programmation a été étudiée par l'équipe enseignante en connaissance de cause.

Période

Année scolaire

Intervenants professionnels

Jennifer Enoff

Marlène Soulé

Marie Vidal

Pour en savoir plus...

LE PROJET

Le dispositif « maternelle & cinéma » permet aux élèves d'acquérir une culture cinématographique commune, d'aiguiser leur curiosité et leur regard critique, de faire rencontre une œuvre dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle. Le dispositif est établi selon le cahier des charges du dispositif national. Les films proposés sont tirés du catalogue officiel conçu par des professionnels du cinéma et de l'école.

LA DÉMARCHE

Sous réserve de modifications, es films suivants sont proposés pour l'année 2023-2024 : A TABLE (programme de courts métrages), LE PETIT MONDE DE LEO (programme de courts métrages de Giulio Gianini, adapté de Léo Lionni).

⇒ Septembre-octobre: inscriptions auprès de la coordination et aux séances de cinéma via les liens envoyés.

⇒ Inscription sur GAIA pour les animations pédagogiques associées au dispositif.

CINÉMAS PARTENAIRES : cinéma Casino (Ax-les-Thermes), L'Estive (Foix), Cinémas Le Rex (Foix), cinémas (Mazères, Mirepoix), centre multimédia (Saverdun), Max Linder (Saint-Girons), salle François Mitterrand (Tarascon), circuit itinérant Ariège Images.

LE CONTENU DU PROJET

FRÉQUENTER (les rencontres) : l'élève rencontre des professionnels du cinéma (coordinatrice cinéma, projectionnistes...), fréquente des lieux de diffusion, découvre des films. Il prend plaisir lors de sa première expérience de la salle de cinéma.

PRATIQUER (les pratiques) : l'élève comprend un affiche de films, les éléments qui y figurent. Il expérimente de la matière et des techniques d'animation. Il raconte et organise les étapes d'un scénario.

S'APPROPRIER (les connaissances) : l'élève apprend et utilise le langage cinématographique, donne son avis sur un film, met en relation le film et des albums de jeunesse. Il apprend à regarder et à être spectateur.

RESTITUTIONS ENVISAGÉES/POSSIBLES

BUDGET

COÛT À LA CHARGE DE L'ÉCOLE

⇒ Transports des élèves (2 déplacements vers la salle de cinéma partenaire).

⇒ Billetterie : 2 séances à 2€70 par élèves et par séance.

Domaines artistiques et culturels

Cinéma audiovisuel

Partenaires

DAAC - académie de Toulouse
DSDEN 09
OCCE 09
PEP 09
Coopératives scolaires
Collectivités territoriales

Contacts

Jennifer Enoff
j.enoff@occe.coop

Public cible

Élémentaire (cycle 3)
Public

Effectif

Dispositif proposé à 3 classes ou groupes

Période

Année scolaire
Séjour tournage en période 2

Intervenants professionnels

Association O'Poing
Association Caméra au poing

Pour en savoir plus...

LE PROJET

Le dispositif « expérience cinéma - classe découverte » propose d'engager les élèves dans l'écriture et le tournage d'un film documentaire/fiction/animation. Le séjour au centre de montagne de Suc et Sentenac est le « temps » fort du projet : la réalisation du film. Trois jours pour lire, dire et écrire des images et des sons. La réalisatrice associée prend en charge le montage des quatre ou cinq plans séquences réalisées par les élèves.

LA DÉMARCHE

Le déroulé du projet suit les étapes de la démarche de création de films.

- ⇒ Conception et pré-production : définition du projet (échange avec la réalisatrice, visionnage de films, repères techniques). Écriture collective du projet de film.
- ⇒ Production : séjour pour tournage
- ⇒ Diffusion : accompagnement du film (affiche, dossier accompagnement, conception de la médiation lors des projections).

LE CONTENU DU PROJET

FRÉQUENTER (les rencontres) : l'élève échange avec une réalisatrice qui expose sa démarche de création, ses références cinématographiques.

PRATIQUER (les pratiques) : l'élève réalise des lectures de synopsis, de critiques, de documentaires métiers du cinéma en amont du séjour de création. Il expérimente plusieurs postes du plateau (repérage, cadrage...) ainsi que la mise en scène et le jeu devant la caméra. Il réalise un journal de bord du tournage et participe à des temps de médiation.

S'APPROPRIER (les connaissances) : l'élève apprend un vocabulaire spécifique et acquiert des méthodes pour la lecture d'images. Il réinvestit les notions apprises pour l'expérience de la médiation. Il s'engage dans un projet collectif.

RESTITUTIONS ENVISAGÉES/POSSIBLES

Projection du film réalisé en fin d'année, devant un public, et expérience de médiation:

- ⇒ aux familles et aux autres élèves de l'école.
- ⇒ À d'autres classes (classes de primaire engagées dans des projets audiovisuels, élèves de la section cinéma audiovisuel du lycée de Foix).

Parutions au journal scolaire.

BUDGET

Une subvention de 3500 euros est versée directement par la DAAC à l'association support pour la mise en œuvre du dispositif auprès des classes retenues.

COÛT À LA CHARGE DE L'ÉCOLE

- ⇒ Coûts d'hébergement en classe découverte variables selon l'effectif de la classe (devis établi sur demande).

Dispositifs

Musique

Campagne

du 18 juin au 22 septembre 2023

Intitulé campagne dans ADAGE

Campagne départementale 09 1D

DÉCOUVRIR DES CHANSONS, CRÉER AVEC LES ANCHANTIERS

Domaines artistiques et culturels

Musique

Partenaires

DAAC - académie de Toulouse
DSDEN 09
Ensemble instrumental de l'Ariège
Conseil départemental 09
Collectivités territoriales

Contacts

Marlène Soulé
Conseillère pédagogique départementale en EAC
cp09.musique@ac-toulouse.fr

Public cible

Élémentaire (cycles 2 et 3)
Collège (si liaison CM2-6ème)
Public

Effectif

Dispositif proposé à 4 classes
Élémentaires regroupées (RPI ou proximité)
Contacter CPD EAC (si intéressés)

Période

Année scolaire
Temps forts du concert et ateliers : périodes 3 ou 4

Intervenants professionnels

Musiciens de l'ensemble instrumental de l'Ariège
Jean-Michel Maury

Pour en savoir plus...

<https://www.youtube.com/playlist?list=PLJXtRAXGIl5gqQjGxezpSSjKvP3Ft0H-P>

LE PROJET

Le dispositif « découvrir des chansons, créer avec les Anchantiers » permet aux élèves de rencontrer des musiciens professionnels ou amateurs de bon niveau du territoire. Le dispositif propose une pratique artistique aux élèves issue de l'univers musical, accompagnée par les musiciens. Ce dispositif permet de croiser des disciplines (éducation musicale, français, éducation morale et civique et éducation au développement durable).

LA DÉMARCHE

Les classes inscrites au dispositif rencontrent, deux fois dans l'année, les musiciens des « Anchantiers ».

- ⇒ Les classes reçoivent, à l'école, les musiciens. Une première rencontre pour découvrir l'univers créatif des musiciens, découvrir et chanter des chansons.
- ⇒ Les classes reçoivent un dossier pédagogique comportant une œuvre à écouter et des pistes pour l'écoute, des chansons à apprendre et une proposition de création musicale sur une des chansons.
- ⇒ Une deuxième rencontre permet de restituer les chansons apprises dans un spectacle interactif ainsi que la production musicale réalisée.

La dimension langagière traverse tout le projet dans ses aspects lexicaux et discursifs.

LE CONTENU DU PROJET

FRÉQUENTER (les rencontres) : l'élève rencontre des musiciens, fréquentent un lieu culturel de proximité (salle de spectacle).

PRATIQUER (les pratiques) : l'élève a une pratique vocale et instrumentale accompagnée par les musiciens. Il explore les potentialités sonores d'objets pour créer un paysage sonore. Il explore sa voix et ses possibilités. Il met en œuvre un processus de création.

S'APPROPRIER (les connaissances) : l'élève acquiert un répertoire chanté. Il découvre les familles instrumentales. Il apprend et utilise un vocabulaire spécifique. Il participe à un projet collectif qui aborde plusieurs thèmes.

RESTITUTIONS ENVISAGÉES/POSSIBLES

L'ensemble du travail aboutit à une restitution, spectacle interactif avec les musiciens, où les élèves sont sollicités pour chanter le répertoire appris et intégrer leur création sonore.



BUDGET

Une subvention de 3500 euros est versée directement par la DAAC à l'association support pour la mise en œuvre du dispositif auprès des classes retenues.

COÛT À LA CHARGE DE L'ÉCOLE

- ⇒ Une partie de l'intervention dans les classes
- ⇒ transport vers la salle de restitution si pas de proximité immédiate

UN CONCERT AVEC LES JM FRANCE ARIÈGE



Domaines artistiques et culturels

Musique, Arts visuels
Univers du livre, de la lecture et des écritures

Partenaires

DAAC - académie de Toulouse
DSDEN 09
JM France Ariège
L'Estive - Scène nationale de Foix et de l'Ariège
Le Relais de Poche
Collectivités territoriales

Contacts

Marlène Soulé
Conseillère pédagogique départementale en EAC
cp09.musique@ac-toulouse.fr

Public cible

Élémentaire
Public

Effectif

Dispositif proposé à 4 classes (public désigné en mai/juin)
Environ 100 élèves

Période

Année scolaire
Temps forts du concert et ateliers : périodes 3

Intervenants professionnels

Compagnie « Duo du Bas »
Les Géantes
Musiciens dumistes

Pour en savoir plus...

<https://www.jmfrance.org/spectacles/les-geantes>

LE PROJET

Ce dispositif, en partenariat avec les JM France 09, permet aux élèves de rencontrer une compagnie artistique et son œuvre. Les élèves assistent à un spectacle dans un lieu culturel, ont une pratique artistique issue de l'univers ainsi découvert, en bénéficiant de l'accompagnement d'artistes. Ce dispositif permet de croiser des disciplines : éducation musicale, français et éducation morale et civique.

LA DÉMARCHE

- ⇒ Période 1 : rencontre entre les artistes et l'équipe pédagogique en visioconférence.
- ⇒ Période 2 : en classe, travail sur la thématique littéraire. Apprentissage de chansons sur cette thématique. Travail sur les objets sonores (premiers essais, premiers enregistrements pour acquérir une certaine aisance dans le jeu instrumental).
- ⇒ Période 3 : spectacle donné par les artistes suivi d'un bord de scène puis des ateliers de pratique artistique avec les artistes, en présentiel. Au-delà des 4 classes du projet, ce spectacle est ouvert aux autres classes du département.
- ⇒ Période 4 : poursuite des productions en classe en tenant compte des apports des ateliers

LE CONTENU DU PROJET

FRÉQUENTER (les rencontres) : l'élève rencontre des artistes tout au long du projet. Il fréquente un lieu culturel de proximité : le Centre multimédia de Tarascon. Il rencontre l'univers des artistes en assistant à leur spectacle.

PRATIQUER (les pratiques) : l'élève participe à des ateliers de pratiques vocale et instrumentale ainsi que d'explorations et pratiques littéraires. L'élève crée un univers plastique pour un personnage extraordinaire issu du travail en littérature.

S'APPROPRIER (les connaissances) : l'élève se familiarise avec le lexique spécifique à chaque domaine artistique et culturel rencontré. Il participe à un projet collectif qui lui permettra d'aborder différents thèmes (respect d'autrui, égalité filles-garçons, rapport à l'altérité, acceptation de la différence).

RESTITUTIONS ENVISAGÉES/POSSIBLES

L'ensemble du travail aboutit à la création, pour chaque classe, d'une production artistique musicale et/ou plastique et donne lieu à une restitution.

Une ou plusieurs productions sont prévues, dans un lieu culturel (salle multimédia François Mitterrand, Tarascon) pour des publics ciblés:

- ⇒ les classes du groupe scolaire.
- ⇒ Les familles et le grand public.

BUDGET

Une subvention de 2500 euros est versée directement par la DAAC à l'association support pour la mise en œuvre du dispositif auprès des classes retenues.

COÛT À LA CHARGE DE L'ÉCOLE

- ⇒ Une partie des ateliers artistiques

Dispositifs

Patrimoine

Campagne

du 18 juin au 22 septembre 2023

Intitulé campagne dans ADAGE

Campagne départementale 09 1D

REGARDS CROISÉS SUR MON PATRIMOINE



Domaines artistiques et culturels

Patrimoine

Partenaires

DAAC - académie de Toulouse
DSDEN 09
Conseil départemental 09
Pays d'art et d'histoire en Pyrénées cathares
Archives départementales

Contacts

Marlène Soulé
Conseillère pédagogique départementale en EAC
cp09.musique@ac-toulouse.fr

Public cible

Maternelle
Élémentaire
Public

Effectif

Dispositif proposé à 3 ou 4 groupes scolaires
Secteur : écoles du Pays Pyrénées cathares

Période

Année scolaire
Temps forts du concert et ateliers : périodes 2 à 5

Intervenants professionnels

Pays d'art et d'histoire Pyrénées cathares
D'autres intervenants artistiques peuvent être envisagés : artistes plasticiens...

Pour en savoir plus...

<https://www.les-caue-occitanie.fr/ariege/accompagnement-pedagogique-et-sensibilisation>
<https://www.pyreneescathares-patrimoine.fr/index.php>

LE PROJET

Ce dispositif vise à sensibiliser les élèves à leur patrimoine de proximité, qu'ils mettront en lumière par des créations variées. Le dispositif les invite à porter un regard sur ce patrimoine et à se l'approprier. Il s'agit, pour les élèves, de réaliser des productions documentaires et artistiques qui contribueront à révéler le lieu patrimonial choisi. Ils conduiront une réflexion sur les notions de mémoire, conservation et transmission.

LA DÉMARCHE

- ⇒ Rencontre et échange entre enseignant(s) et partenaires. Choix du ou des sites. Les élèves sont informés du projet.
- ⇒ Période 2 : les élèves découvrent les lieux et les représentations afin de comparer la diversité des perceptions dans le temps et l'espace. La trace réelle du paysage peut donner lieu à une déambulation, un prise de notes, des croquis, des ateliers de lecture de paysage avec des animateurs.
- ⇒ Intervention gratuite possible par un animateur, en classe. Visite des archives départementales.
- ⇒ Périodes 3-4 : réalisation des productions écrites et orales des classes en tenant compte des apports des ateliers et d'écrits culturels.
- ⇒ Période 5 : Restitutions pour exposer et/ou transmettre les productions.

LE CONTENU DU PROJET

FRÉQUENTER (les rencontres) : l'élève découvre un site, un édifice ou un objet patrimonial. Il rencontre des lieux et des œuvres, des artistes et des professionnels de la conservation, de la restauration et de la diffusion du patrimoine.

PRATIQUER (les pratiques) : l'élève développe son sens de l'observation. Il s'éveille aux formes artistiques et culturelle à partir du patrimoine de proximité.

S'APPROPRIER (les connaissances) : l'élève comprend un héritage pour structurer son identité culturelle. Il approfondit ses connaissances dans les différents domaines disciplinaires et en histoire des arts.

RESTITUTIONS ENVISAGÉES/POSSIBLES

Les projets donnent lieu à une production qui peut prendre des formes diverses (carnet de visite, fiche descriptive, plaquette de présentation...) et sont accompagnés d'un support numérique de valorisation (capsules numériques, vidéos, QR code audio ...).

Les productions peuvent être exposées et s'intégrer dans une plaquette « explorateurs » en collaboration avec Pays d'art et d'histoire en Pyrénées cathares.

BUDGET

Une subvention de 5500 euros est versée directement par la DAAC à l'association support pour la mise en œuvre du dispositif auprès des classes retenues.

COÛT À LA CHARGE DE L'ÉCOLE

- ⇒ Une partie des réalisations
- ⇒ Transport(s) vers le ou les sites choisis

